Comment déclarer un accident de mission au Luxembourg ?

Réponse courte

La **déclaration d'un accident de mission** au Luxembourg doit être effectuée par l'employeur auprès de l'**Association d'assurance accident (AAA)** dans les **meilleurs délais**, en utilisant le formulaire officiel. Le salarié ou un témoin doit **informer immédiatement** l'employeur en précisant les circonstances, le lieu, la date et l'heure de l'accident. Un **certificat médical initial** doit être transmis à l'AAA.

En cas d'**accident grave ou mortel**, l'employeur doit avertir **sans délai** l'**Inspection du travail et des mines (ITM)** et l'AAA par tout moyen approprié. La déclaration peut être effectuée **en ligne via MyGuichet.lu** depuis septembre 2024 ou par courrier postal. Le non-respect des obligations de déclaration peut entraîner la **perte du droit** à la prise en charge par l'assurance accident et engager la responsabilité de l'employeur.

Définition

Un **accident de mission** désigne un accident survenu à un salarié alors qu'il exécute une **mission professionnelle** pour le compte de son employeur, en dehors de son lieu de travail habituel. Il doit exister un **lien de causalité direct** entre l'accident et la mission confiée, l'événement devant intervenir dans l'intérêt direct de l'employeur, sur instruction expresse ou implicite de ce dernier.

L'accident de mission se distingue de l'**accident de trajet** ou de l'**accident sur le lieu de travail**. Il ne doit pas résulter d'une interruption ou d'un acte étranger à la mission, et doit être survenu pendant l'exécution d'un **ordre de mission**, au Luxembourg ou à l'étranger. La **jurisprudence luxembourgeoise** précise que l'accident professionnel est caractérisé par l'action soudaine d'une cause extérieure provoquant une lésion de l'organisme humain.

Questions fréquentes

Comment déclarer un accident de mission au Luxembourg ?

L'employeur déclare l'accident de mission à l'AAA dans les meilleurs délais, via le formulaire officiel. Le salarié ou un témoin informe immédiatement l'employeur des circonstances, lieu, date et heure. Un certificat médical initial est transmis à l'AAA pour ouvrir la prise en charge.

Peut-on déclarer un accident de mission via MyGuichet.lu ?

Oui, depuis septembre 2024, la déclaration peut être effectuée en ligne via MyGuichet.lu. Cette dématérialisation simplifie la procédure, accélère le traitement et permet le suivi en ligne du dossier. La déclaration papier reste possible par courrier postal pour les cas particuliers.

Que faire en cas d'accident de mission grave ?

En cas d'accident grave ou mortel, l'employeur avertit sans délai l'Inspection du travail et des mines (ITM) et l'AAA par tout moyen approprié. Le non-respect des obligations peut entraîner la perte du droit à la prise en charge par l'assurance accident et engager la responsabilité de l'employeur.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Quel certificat médical pour un accident de mission ?

Le certificat médical initial décrit les circonstances de l'accident, les blessures constatées, la durée prévisible d'incapacité et les soins préconisés. Il est établi par le médecin qui a prodigué les premiers soins et transmis à l'AAA dans les meilleurs délais avec la déclaration de l'employeur.

Quelle différence entre accident de mission et de trajet ?

L'accident de mission survient pendant l'exécution d'une tâche professionnelle hors du lieu de travail habituel (déplacement, intervention chez un client). L'accident de trajet survient pendant le déplacement domicile-travail. Les deux sont couverts par l'AAA mais avec des modalités de qualification différentes.

Quelles sanctions pour absence de déclaration d'accident de mission ?

L'absence de déclaration peut entraîner la perte du droit à prise en charge par l'AAA, engageant la responsabilité civile de l'employeur. Le salarié peut alors réclamer directement les dommages. Des sanctions administratives ITM et CCSS peuvent s'ajouter en cas de manquement caractérisé.

Conditions d’exercice

L'accident de mission n'est pas une catégorie du Code : il relève de l'accident du travail, survenu par le fait du travail ou à l'occasion du travail (art. 92 CSS).

Condition	Contenu	Base légale
Déplacement professionnel	Mission identifiée, décidée par l'employeur	Art. 92 CSS
Lien avec le travail	L'accident survient par le fait du travail ou à l'occasion du travail	Art. 92 CSS
Durée couverte	Toute la mission, trajets nécessaires compris	Art. 92 CSS
Interruption personnelle	Le détour ou l'interruption pour convenance personnelle rompt le lien	Art. 92 CSS
Lésion	Lésion corporelle ou psychique constatée médicalement	Art. 92 et 123 CSS
Trajet domicile-travail	Relève de l'accident de trajet, régime distinct	Art. 93 CSS

La différence compte : l'accident de trajet obéit à l'article 93, qui admet le détour du covoiturage régulier ou du dépôt d'un enfant, là où l'accident de mission s'apprécie au regard de la seule mission confiée.

Modalités pratiques

Le délai d'un an de l'article 123 du Code de la sécurité sociale est une déchéance : passé ce terme, aucune prestation n'est due, sauf circonstances exceptionnelles dûment motivées.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Étape	Contenu	Base légale
Information de l'employeur	Par le salarié ou un témoin, dès la survenance	—
Déclaration à l'AAA	Dans l'année de la survenance, formulaire officiel	Art. 123, al. 1 CSS
Canal	MyGuichet.lu, ou courrier à l'Association d'assurance accident, L-2976 Luxembourg	—
Certificat médical initial	Nature des lésions et durée probable de l'incapacité	Art. 123 CSS
Accident grave ou mortel	Information sans délai de l'ITM	Art. L.312-5 CT
Demande de rente	Trois ans à compter de la consolidation ou de la reconversion, sous peine de déchéance	Art. 123, al. 2 CSS
Maladie professionnelle	Le délai d'un an court du jour où l'origine professionnelle est connue	Art. 123, al. 1 CSS
Carence de l'employeur	L'assuré ou ses ayants droit peuvent déclarer eux-mêmes dans le même délai	Art. 123, al. 1 CSS

Une déclaration hors délai n'engage pas seulement la responsabilité de l'employeur : elle prive le salarié des prestations, ce qui en fait la première urgence après un accident de mission.

Pratiques et recommandations

Il est recommandé de **sensibiliser les salariés** aux démarches à suivre en cas d'accident de mission, notamment l'obligation de signalement immédiat à l'employeur, comme pour tout accident du travail. Les employeurs doivent mettre à disposition les **formulaires de déclaration** et veiller à la bonne transmission des documents médicaux.

Il est conseillé de conserver une **trace écrite** des circonstances de l'accident, des témoignages éventuels et des échanges avec l'AAA. Un déplacement domicile-travail relève, lui, de l'accident de trajet. En cas de doute sur la qualification de l'accident, il convient de **procéder à la déclaration**, l'AAA étant seule compétente pour statuer sur la reconnaissance du caractère professionnel.

L'**égalité de traitement** entre salariés doit être respectée lors de la gestion des accidents de mission. La **traçabilité des démarches** et l'**encadrement humain** des procédures sont essentiels pour garantir la conformité et la protection des droits des salariés. Utiliser de préférence la **déclaration électronique** via MyGuichet.lu pour une meilleure traçabilité.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Cadre juridique

Référence	Objet
Code du travail, art. L.312-1 à L.312-9	Protection contre les accidents du travail et maladies professionnelles
Code du travail, art. L.251-1	Égalité de traitement
Code du travail, art. L.312-5	Obligations de déclaration et documentation
Code du travail, art. L.614-11	Déclaration des accidents graves
Art. 85 et suivants CSS (Livre II)	Assurance accident : réparation
Art. L.312-1 et suivants CT	Prévention des risques professionnels
RGD modifié du 17 décembre 2010	Procédure de déclaration des accidents

Le non-respect des **obligations de déclaration** d'un accident de mission peut entraîner la perte du droit à la prise en charge par l'assurance accident et engager la responsabilité de l'employeur. Il est impératif de respecter scrupuleusement les obligations légales et de **documenter chaque étape** de la procédure.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.